

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES</p>
--

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU
Vendredi 18 décembre 2015
à 20h30**

Séance du 18 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit du mois de décembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2015

Date d'affichage : 10 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, GASTOUT Sandrine, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS pierre.

Absentes excusées : Mme FOINARD Corine donne pouvoir à Mme GASTOUT Sandrine

Madame FOLLET Mireille a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 30 octobre 2015, passage à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter une question à l'ordre du jour à savoir : Pour le règlement des entreprises travaillant sur l'extension du garage municipal il faut délibérer sur l'affectation de celui-ci au budget AEP comme prévu initialement. Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question qui sera traitée en premier.

AFFECTATION DE L'EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir régler les factures de l'extension du Garage Municipal sur le budget de l'eau comme prévu au budget primitif AEP 2015 il faut préciser que l'affectation de cette extension sera exclusivement à l'usage du budget AEP.

Dans le cas d'un transfert de compétences de l'AEP à la Communauté de Communes, il sera étudié le moment venu, la réaffectation de cette extension et des modalités de celle-ci dans le patrimoine Communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'affecter la totalité de l'extension du Garage Municipal à l'usage du budget AEP.

AFFAIRE PLAFOND FOYER COMMUNAL : MANDATEMENT AVOCAT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de requête devant le Tribunal Administratif de Maître SEBAUX concernant l'affaire du Plafond du foyer Communal. Pour que Celui-ci puisse représenter la Commune devant le Tribunal Administratif, il faut délibérer pour le nommer mandataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de mandater Maître SEBAUX Yves-André, comme avocat pour saisir et représenter la Commune auprès du Tribunal Administratif d'Orléans aux fins d'obtenir l'indemnisation de ses préjudices évalués par l'Expert M. NOAILLY dans son rapport d'expertise déposé le 17 avril 2013, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAUTAIRE RELATIVE A LA PROMOTION DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune Val de Cher Controis, dans sa séance du 16 septembre 2015, a décidé de signer une convention tripartite avec le C.D.R.P 41 et les Communes concernées afin déterminer les engagements de chacun pour valoriser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées Pédestre de Loir-et-Cher. Cette valorisation comprend 4 volets : l'Ingénierie de création, l'audit de circuits existants, l'entretien du balisage et la mise à jour des circuits et de leurs descriptifs.

Le coût est réparti sur 4 ans soit pour Fresnes :

- 820,60 € la première année pour l'abonnement (55 €) l'audit (556,80 e) et l'entretien du balisage (208,80 €)
- 385 € la deuxième année pour l'abonnement (55 €), la Mise en œuvre de support promotionnel (330 €)
- 263,80 € la troisième année pour l'abonnement (55 €), l'entretien du balisage (208,80 €)
- 55 € la quatrième année pour l'abonnement

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce par 15 voix contre le paiement des charges déterminées par cette convention, mais pour la prise en charge par la Commune de l'entretien et la signalétique, à l'identique à celle des autres Communes, de nos chemins communaux faisant parti du PDIPRP de Loir-et-Cher.

ETUDE DE FAISABILITE DE POSE DE DEBITMETRES SUR LE RESEAU AEP

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, qui propose au Conseil Municipal de lancer une étude de faisabilité pour la pose de débitmètres sur le réseau d'eau afin d'améliorer notre réseau et détecter plus facilement les fuites. Il est précisé qu'actuellement ces études sont subventionnées entre 70 et 80%.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix, pour de lancer la demande d'étude de faisabilité de cette pose de débitmètre sur le réseau d'eau.

ETUDE DE FAISABILITE POUR L'EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN ZONES NOIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, qui propose au Conseil Municipal de lancer une étude de faisabilité pour l'extension de l'assainissement collectif des zones noires de la Commune, à savoir : les Touches, les Basses Touches, la Rue de la Fontaine et le Mesneuil. Les subventions pour ces études sont également entre 70 et 80%.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de lancer la demande d'étude de faisabilité de l'extension du réseau d'assainissement collectif aux Touches, aux Basses touches, Rue de la Fontaine et au Mesneuil.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'ADEME a lancer un programme d'aide concernant l'Eclairage Public par l'intermédiaire des Intercommunalités, et qu'un dossier a été déposé à Communauté de Communes Val de Cher Controis pour obtenir une subvention concernant l'éclairage public Rue de Chitenay et Impasse du Bois de Mont.

Pour conforter ce dossier de demande d'aide, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis une subvention auprès de l'ADEME pour l'extension de l'éclairage public Rue de Chitenay et Impasse du Bois de Mont.

DOSSIER VIDEO SURVEILLANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour notre projet de vidéo surveillance nous n'aurons pas la subvention du fond interministériel de la prévention de la délinquance, mais par contre nous aurons plus de DETR. Ce qui correspond à 60% du coût des Travaux prévisionnels HT. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de lancer la consultation en janvier et de s'engager à budgétiser cette dépense au budget communal 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 2 blancs de lancer en janvier la consultation pour le projet de vidéo surveillance et s'engage à budgétiser cette dépense au budget commune 2016.

PROJET DE SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés de choix du projet pour l'obtention de subventions. Il est exposé un premier chiffrage pour une salle des fêtes d'environ 914 000 € HT et des propositions de plan.

ETUDE DE FAISABILITE FINANCIERE POUR UN NOUVEAU BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude financière de faisabilité sera faite avec l'aide de Mme La trésorière pour le projet de nouveau bâtiment communal. Mr RETAILLEAU ayant en charge d'établir une première phase de présentation : proposition d'un plan de masse, plan au sol et enveloppe financière.

TRANSFERT DE COMPETENCES FLEAU ATMOSPHERIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la fusion des Communautés de Communes du Controis et Val de Cher Saint Aignan et la modification des statuts, des compétences ont été transférées. La CLECT a rendu son rapport de transfert de compétences. Le Conseil Communautaire a approuvé ce rapport le 16 septembre 2015. Les charges transférées pour la Commune de Fresnes sont « l'adhésion à l'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA), dans le cadre du transfert de compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », et notamment de lutte contre la grêle » pour un montant de 914 €.

Le Conseil Municipal, après délibération adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité le rapport final de la Commission de Transfert de charges en date du 2 septembre 2015, concernant les modalités de transferts financiers et patrimoniaux entre les Communes et la Communauté, à savoir pour Fresnes l'adhésion à l'ADELFA pour un montant de 914 €.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE 2015 POUR LE REVERSEMENT DE LA MOITIE DU FCTVA DE LA CUREUSE A LA COMMUNE DE FEINGS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal 2015 afin de reverser à la Commune de Feings leur part de FCTVA de la cureuse. Il est ensuite exposé cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité la décision modificative N° 3 du budget communal 2015 suivante :

DM3 BP COMMUNE 2015 : ouverture de crédit au compte 10222 investissement dépense pour le reversement à la Commune de Feings de la moitié du FCVTA de la cureuse à fossé

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
INVESTISSEMENT				
D10222 : FCVTA		667,00 €		
TOTAL D10 : Dotations fonds divers Réserves		667,00 €		
D2183 : Matériel de bureau et infor.	667,00 €			
TOTAL D21 : immo. corporelles	667,00 €			
R021 : Virement du fonctionnement				
TOTAL D023 : Virement sect° inv.				
Total	667,00 €	667,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

REDEVANCES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour solliciter la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public et concession de fonctionnement à France Télécom, à ERDF et à GRDF pour 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour soit à l'unanimité de réclamer à France Télécom, à ERDF et à GRDF la redevance annuelle 2015 d'occupation du domaine public et concession de fonctionnement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la présence d'un stagiaire au secrétariat de Mairie pendant 3 semaines en novembre décembre 2015
- qu'il faudra prévoir des plantations entre les 2 ponts de la Bièvre Rue de la Bièvre
- que la contrôle de la station a révélé un disfonctionnement de la chasse. D'autre part il est nécessaire de prévoir la recherche de terrains pour accueillir les boues en vue d'un futur curage des filtres de la station

Il est demandé si cela était possible de mettre des bandes réfléchissantes sur les poteaux bois protégeant les sentiers piétons afin de signaler ces poteaux aux autres utilisateurs de la voirie.

La question est posée concernant l'absence de la salle de Contres ou d'ailleurs comme habituellement pour le Noël de l'école. Cela ne s'est pas fait cette année puisque les salles étaient indisponibles car réquisitionnées pour les Elections Régionales. Il est également rappelé que les enfants ont quand même eu droit à une fête de Noël au Foyer Communal avec distribution des livres de Noël.

Il est demandé la possibilité de poser un projecteur détecteur devant la salle des associations car il y a un manque d'éclairage.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
J.M DYÉ.